



RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00161

Numéro SIREN : 438 709 842

Nom ou dénomination : AMGV

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2017 sous le numéro de dépôt 155

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

AMGV
les Esparrus
83690 Villecroze

V/REF :
N/REF : 2001 B 161 / 2017-B-155

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DRAGUIGNAN certifie qu'il a reçu le 20/01/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2016.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 17/01/2017

Concernant la société

AMGV
Société par actions simplifiée
les Esparrus
83690 Villecroze

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-155 le 20/01/2017

R.C.S. DRAGUIGNAN 438 709 842 (2001 B 161)

Fait à DRAGUIGNAN le 20/01/2017,
LE GREFFIER



A.NIEDDA

SARL AMGV

"Les Esparrus"
83690 VILLECROZE

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2015 au 30/06/2016

Antoine Niedda



A.NIEDDA Expert Comptable Diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille - Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence -
Quatuor Hermès Bât 9 Parc Tertiaire Valgora

83160 LA VALETTE

Siret : 38000712000047 - TVA intra : FR 6338000712000047

- Tel : 04.98.01.61.80 fx : 04.98.01.61.90 email : antoine.niedda@free.fr -

Membre d'une association agréée acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes 16	12
Attestation de Présentation	19
Liasse 16 IS RN	20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL AMGV		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : "Les Esparrus" 83690 VILLECROZE		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 4 3 8 7 0 9 8 4 2 0 0 0 1 9			Néant ☐		
		Exercice N clos le : 31/01/2016			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terreins	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Pertes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif *		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Cause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks	Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SARL AMGV		Néant	☐	*	
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...720.....)			DA	7 720		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK			DC			
	Réserve légale (3)			DD	772		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG	646 954		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	87 951		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	743 398		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	145 103		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI			DV	86 170		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	124 156		
	Dettes fiscales et sociales			DY	157 120		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	512 549			
(V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 255 946			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Écart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	420 149	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL AMGV

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	47 848	FB	47 848
	Production vendue { biens * services *	FD	2 836	FE	2 836
		FG	866 169	FH	866 169
		FJ	916 853	FK	916 853
	Chiffres d'affaires nets *				
	Production stockée *				
	Production immobilisée *				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				10 111
	Autres produits (1) (11)				
Total des produits d'exploitation (2) (I)					926 965
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				35 000
	Variation de stock (marchandises)*				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				260 690
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				(14 295)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				178 619
	Impôts, taxes et versements assimilés *				6 000
	Salaires et traitements *				141 568
	Charges sociales (10)				45 321
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { Sur actif circulant {	dotations aux amortissements *		GA	149 114
		dotations aux provisions		GB	
		dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	3 128
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	805 144
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					121 821
opérations en compte	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 322
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	5 322
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					(5 322)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					116 499

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AMGV		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 132	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 132	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 852	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 852	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(720)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	27 827	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	928 096	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	840 145	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	87 951	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	Crédit bail mobilier *		HP	
	Crédit bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	10 111
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
PRODUITS EXCEP. OP GESTION			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	1 132	
CHARGES EXCEP. OP GESTION			1 852			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2016

Néant ☐ *

(Ne pas copier le montant des écarts)

Désignation de l'entreprise		SARL AMGV		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation ou mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	30 343	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM	11 486	KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	791 111	KT	KU	111 006
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	169 178	KW	KX	1 917
		Matériel de transport *		KY	161 597	KZ	LA	3 894
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	8 898	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	1 142 269	LO		LP	116 817	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	1 172 612	OH		OJ	116 817
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	30 343	IX	30 343
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	11 486	MF	11 486
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	902 117	ML	902 117
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	171 095	MO	171 095
		Matériel de transport	IV		MP	165 491	MR	165 491
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	8 898	MU	8 898
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes		NC		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	1 259 086	NI	1 259 086	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OW	
		Autres participations	IO		OX		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	1 289 429	OL	1 289 429	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AMGV

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SARL AMGV

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 255 946,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 87 951,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/08/2016 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL AMGV**ANNEXE**

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est le suivant :

Amélioration du résultat d'exploitation du montant de la variation du CICE 2015 par rapport au CICE 2016 pour un montant de
4 947

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement pour le montant du CICE 2015 : 6 221

SARL AMGV

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 21 041 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	21 041		21 041	%
TOTAL	21 041		21 041	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 289 429 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 343			30 343
Immobilisations corporelles	1 142 269	116 817		1 259 086
Immobilisations financières				
TOTAL	1 172 612	116 817		1 289 429

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 821 220 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 010	1 802		9 812
Immobilisations corporelles	664 096	147 312		811 408
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	672 106	149 114		821 220

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	9 302	9 812	-510	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	21 041	0	21 041	Non amortiss.
Amenagement terrain sol autrui	11 486	3 694	7 792	10 ans
Materiel industriel	862 573	557 795	304 778	de 2 à 10 ans
Outillage industriel	33 167	30 715	2 452	de 3 à 5 ans
Amaenagement inst mat indust	6 377	3 300	3 077	10 ans
Install. gene. agenc. a	171 095	81 834	89 260	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	165 491	126 328	39 162	de 2 à 5 ans
Micro pc	8 898	7 742	1 156	de 2 à 10 ans
TOTAL	1 289 429	821 220	468 209	

SARL AMGV

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 345 580 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	345 580	345 580	
TOTAL	345 580	345 580	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 823 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 823
Disponibilités	
TOTAL	2 823

SARL AMGV

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 720 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	772	10,00	7 720
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	772	10,00	7 720

4.2 - Etat des dettes = 512 549 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	145 103	52 703	92 400	
Dettes financières diverses	86 170	86 170		
Fournisseurs	124 156	124 156		
Dettes fiscales & sociales	157 120	157 120		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	512 549	420 149	92 400	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 102 942 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	80 717
Dettes fiscales & sociales	22 225
Autres dettes	
TOTAL	102 942

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

20 JAN. 2017

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

B155

SAS AMGV

S.A.S. au capital de 7 720,00 Euros

Siège social : "Les Esparrus"

83690 VILLECROZE

R.C.S : DRAGUIGNAN B 438 709 842

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/01/2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2016

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2016 faisant ressortir un bénéfice de 87 951,41 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 87 951,41 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 27 951,41 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 60 000,00 Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 77,72 Euros.

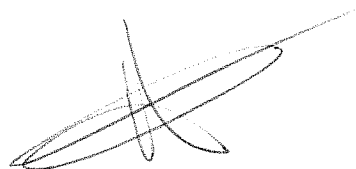
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter un bénéfice de 87 951,41 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 27 951,41 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 60 000,00 Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 77,72 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



SARL AMGV

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 823 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	2 823
Etat produit a recevoir(448700)	2 823
TOTAL	2 823

8.2 - Charges à payer = 102 942 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	80 717
Fournisseurs fres non parv(408100)	80 717
	22 225
Dettes fiscales et sociales :	15 332
Dettes prov c.p(428200)	6 011
Dettes prov ch sles cp(438200)	615
Org sociaux ch a payer(438600)	267
Etat ch a payer(448600)	
TOTAL	102 942

SARL AMGV

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet A. NIEDDA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL AMGV,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2016 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 255 946
Chiffre d'affaires hors taxes	916 853
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	87 951

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour A. NIEDDA
Fait à LA VALETTE le 30/08/2016

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL AMGV pour l'exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 45 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	1 255 946,21 Euros
chiffre d'affaires	916 853,34 Euros
résultat net comptable	87 951,41 Euros

Fait à LA VALETTE
Le 01/09/2016

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet A. NIEDDA